

Comité des Ministres

Les textes adoptés par le Comité des Ministres en 2016 sont consultables sur le site :
<http://www.coe.int/fr/web/cm>

Le Comité des Ministres est le principal organe de décision du Conseil de l'Europe. Il est composé des ministres des Affaires étrangères des États membres ou de leurs représentants diplomatiques permanents à Strasbourg.

Au cours de l'année 2016, le Comité des Ministres a été présidé par la Bulgarie jusqu'au 18 mai, puis par l'Estonie jusqu'au 22 novembre, enfin par Chypre.

Le Comité a tenu sa 126^e session ministérielle à Sofia, le 18 mai 2016. Au cours de cette session, il a examiné les grandes questions politiques et autres qui requéraient l'attention de l'Organisation, au premier rang desquelles **la lutte contre l'extrémisme violent et la radicalisation conduisant au terrorisme**. Les Ministres se sont félicités des progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan d'action élaboré à cette fin et ont appelé instamment à la poursuite des travaux. Ils ont également appelé à la signature et à la ratification rapides des conventions du Conseil de l'Europe dans le domaine du terrorisme et de leurs protocoles par les États membres qui ne l'ont pas encore fait et par l'Union européenne, ainsi qu'à la désignation rapide des points de contact accessibles rapidement afin de faciliter l'échange d'informations, comme cela est prévu par le Protocole additionnel à la Convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme (STCE n° 217). Les États membres ont également été invités à assurer la diffusion des Lignes directrices à l'intention des services pénitentiaires et de probation concernant la radicalisation et l'extrémisme violent.

Une autre question urgente concernait la réponse de l'Organisation à **la crise des réfugiés**. Dans ce contexte, le Comité des Ministres s'est félicité de la préparation de mesures avant la fin de l'année pour fournir aux États membres des outils concrets afin de prévenir et combattre le trafic de migrants. Il a encouragé le Secrétaire Général à proposer d'autres actions prioritaires pour assurer la mise en place de mesures et garanties spéciales afin de protéger les enfants non accompagnés et les autres enfants touchés par la crise des migrants et des réfugiés. Les États membres ont été invités à assurer une large diffusion à la Recommandation de politique générale n° 16 de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) sur la protection des migrants en situation irrégulière contre la discrimination.

■ **Le rôle clé de la démocratie, des droits de l'homme et de l'État de droit dans la résolution des conflits** a été le troisième grand sujet traité lors de la session, qui a porté sur les moyens d'assurer l'application des normes et instruments du Conseil de l'Europe dans les zones de conflit. Le Comité a aussi examiné le troisième rapport annuel du Secrétaire Général intitulé «**Situation de la démocratie, des droits de l'homme et de l'État de droit. Un impératif pour la sécurité de l'Europe**» et chargé les Délégués des Ministres et le Secrétaire Général de donner à ce rapport les suites qu'il convient.

■ La session ministérielle s'est également intéressée au moyen de garantir l'efficacité continue du système de la Convention européenne des droits de l'homme (STE n° 5). Dans ce contexte, les ministres ont réaffirmé les principes énoncés dans les Déclarations d'Interlaken, d'Izmir, de Brighton et de Bruxelles, et se sont félicités des résultats obtenus à ce jour dans la réforme du système conventionnel grâce à l'action de toutes les parties prenantes, notamment en ce qui concerne la situation à la Cour européenne des droits de l'homme, la mise en œuvre de la Convention au plan national, en particulier l'effectivité des voies de recours internes, et l'exécution des arrêts de la Cour. Les Ministres ont salué en particulier les efforts accomplis par la Cour pour accroître l'efficacité de ses travaux, à travers la mise en œuvre du Protocole n° 14 et d'autres mesures, et la diminution notable du nombre d'affaires pendantes qui en a résulté. Les Ministres ont invité toutes les parties prenantes à renforcer leur action pour mettre en œuvre les déclarations mentionnées ci-dessus et ont appelé les États parties à la Convention qui ne l'ont pas encore fait à signer et ratifier le plus rapidement possible le Protocole n° 15 portant amendement à la Convention, et à envisager de signer et ratifier le Protocole n° 16.

■ En 2016, le Comité des Ministres a intensifié son contrôle de l'exécution des arrêts de la Cour. Le nombre de cas dans lequel il est intervenu pour soutenir d'une manière ou d'une autre les processus d'exécution en cours a augmenté de pratiquement 40 %. Des progrès ont été constatés, notamment dans l'adoption des réformes nécessaires pour remédier aux problèmes structurels révélés par les arrêts de la Cour, et le nombre d'affaires closes a atteint un nouveau record (2 066 affaires closes). Au cours de l'année, le Comité a eu des échanges de vues avec le Président de la Cour européenne des droits de l'homme et avec le Commissaire aux droits de l'homme.

■ Les événements en Ukraine, en Géorgie et en Turquie ont particulièrement préoccupé le Comité, qui a examiné régulièrement la situation dans ces États membres. Pour ce qui est de l'**Ukraine**, en avril, le Comité a réaffirmé son attachement à l'indépendance, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine dans les frontières internationalement reconnues. Il a exprimé son inquiétude au vu de la détérioration de la situation des droits de l'homme dans la péninsule de Crimée et a réitéré son appel pour un accès plein et entier et sans restriction à toutes les instances du Conseil de l'Europe intervenant dans le domaine des droits de l'homme aux territoires qui échappent au contrôle des autorités ukrainiennes, notamment à la Crimée, de manière qu'elles puissent mener leurs activités de suivi sans entraves et conformément à leur mandat, et réagir en urgence aux détériorations des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Le Comité a encouragé la poursuite des efforts de réforme entrepris par les autorités ukrainiennes qui visent à renforcer la mise en œuvre des normes du Conseil de l'Europe dans le pays en ce qui concerne le cadre constitutionnel, le fonctionnement des institutions démocratiques, l'État de droit et la protection effective des droits de l'homme.

Échange de vues
entre les Délégués des Ministres
et M^{me} Federica Mogherini,
haute représentante de l'Union
européenne pour les affaires
étrangères et la politique de sécurité
et Vice-Présidente de la Commission
européenne, concernant la
coopération entre le Conseil de
l'Europe et l'Union européenne
(Strasbourg, 11 mai 2016)



■ En ce qui concerne la **Géorgie**, le Comité des Ministres a approuvé un plan d'action pour l'assistance qui sera apportée au cours de la période 2016-2019, ainsi qu'un programme d'assistance préélectorale en vue des élections législatives, locales et présidentielles prévues dans le pays respectivement en 2016, 2017 et 2018. En mai, le Comité a adopté plusieurs décisions sur le conflit en Géorgie à la lumière du dernier rapport biennal du Secrétaire Général. Il a réitéré la position sans équivoque des États membres du Conseil de l'Europe en faveur de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Géorgie dans ses frontières internationalement reconnues. Il a déclaré que les mesures prises par la Fédération de Russie à l'égard des régions géorgiennes d'Abkhazie et de Tskhinvali (Ossétie du Sud) sapent les efforts en cours pour renforcer la sécurité et la stabilité dans la région, et violent la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Géorgie. Il a appelé la Fédération de Russie à mettre fin à ce processus, à l'inverser et à se conformer à ses obligations et engagements au regard du droit international. Le Comité a déploré une fois de plus que la Fédération de Russie ait continué à installer des obstacles artificiels le long des lignes de démarcation administrative. Il a invité le Secrétaire Général à engager un dialogue avec la Fédération de Russie et la Géorgie pour assurer aux instances du Conseil de l'Europe un accès sans restriction aux territoires qui échappent au contrôle des autorités géorgiennes.

■ À la suite de la tentative de coup d'État qui a eu lieu en **Turquie** au mois de juillet, le Comité des Ministres et sa présidence ont suivi la situation de près, condamnant cette tentative de putsch, exprimant leur soutien aux autorités démocratiquement élues et réaffirmant que le Conseil de l'Europe était toujours prêt à apporter son assistance à la Turquie sur la base des principes de la démocratie, des droits de l'homme et de l'État de droit. Il a été rappelé que la Turquie était liée par tous les engagements découlant de la Convention européenne des droits de l'homme et de ses protocoles additionnels. Au début du mois d'août, les Délégués des Ministres ont tenu une réunion informelle au cours de laquelle ils ont été informés par le Secrétaire Général de la visite de ce dernier à Ankara. En septembre, le Comité a eu un échange de vues avec M. Mevlüt Çavuşoğlu, ministre des Affaires étrangères de la Turquie, auquel plusieurs ministres des Affaires étrangères et autres hauts représentants des États membres ont assisté.

Concernant la coopération avec d'autres États membres, le Comité a pris note d'un rapport d'étape sur la mise en œuvre du document de coopération programmatique du Conseil de l'Europe pour l'Albanie pour la période 2015-2017. Il s'est félicité des progrès réalisés dans la mise en œuvre de ce document et a appelé à la réalisation rapide de tous les objectifs qui y sont fixés. Il a passé en revue l'état de la mise en œuvre des engagements souscrits par l'Arménie, se félicitant des progrès constants réalisés par ce pays pour s'acquitter de ses obligations statutaires et des engagements spécifiques pris en tant que membre du Conseil de l'Europe, ainsi que de la volonté des autorités arméniennes de poursuivre les réformes visant à renforcer la protection des droits de l'homme, de la démocratie et de l'État de droit. Après avoir pris note du rapport de suivi sur la mise en œuvre du Plan d'action 2014-2016 pour l'Azerbaïdjan, le Comité a décidé de prolonger le plan d'action jusqu'à fin 2017 afin que tous les objectifs qu'il contient puissent être atteints. Le Comité des Ministres a également approuvé un programme d'assistance préélectorale en vue des élections locales qui devaient avoir lieu en Bosnie-Herzégovine en octobre 2016. Plus tard dans le courant de l'année, à la lumière d'un rapport sur le respect des obligations et engagements souscrits par la Bosnie-Herzégovine, le Comité des Ministres s'est félicité de l'adoption d'une série de documents stratégiques par les autorités de ce pays et a appelé celles-ci à mettre en œuvre les recommandations spécifiques relatives aux engagements qu'elles n'ont pas encore remplis.

Le Comité a également approuvé un programme d'assistance électorale pour les élections présidentielles prévues en République de Moldova et a pris note avec satisfaction du rapport final sur la mise en œuvre du Plan d'action 2013-2016 pour ce pays. Enfin, au niveau politique, le Comité a eu un échange de vues avec le Président de la Pologne, M. Andrzej Duda.

Tout au long de l'année, le Comité des Ministres a rappelé, dans diverses décisions et déclarations, sa volonté de créer un espace où la peine capitale n'a plus cours et de promouvoir un moratoire universel sur l'application de la peine de mort. Il a déploré et condamné les exécutions qui ont eu lieu aux États-Unis et au Japon, deux pays qui ont le statut d'observateur auprès du Conseil de l'Europe, ainsi qu'au Bélarus.

Des développements importants sont intervenus dans d'autres domaines prioritaires en 2016. En matière de lutte contre le terrorisme, le Comité a tenu un débat thématique intitulé « L'augmentation de l'extrémisme, de la radicalisation et de la xénophobie dans la lutte contre le terrorisme : construire des sociétés inclusives comme remède – La nécessité d'une action collective ». Il a également adopté les Lignes directrices à l'intention des services pénitentiaires et de probation concernant la radicalisation et l'extrémisme violent, ainsi qu'un plan d'action (2016-2020) sur la lutte contre le crime organisé transnational. Dans le domaine du droit et de la justice, le Comité des Ministres a adopté le Plan d'action visant à renforcer l'indépendance et l'impartialité du pouvoir judiciaire. Il a également approuvé la Liste des critères de l'État de droit établie par la Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise) et invité les gouvernements, les parlements et les autres autorités concernées dans les États membres à utiliser cette liste et à la diffuser largement dans les milieux concernés.

Au début de l'année, le Comité a approuvé la Stratégie du Conseil de l'Europe pour la gouvernance de l'internet 2016-2019, qui a pour but de s'attaquer aux problèmes qui se posent pour les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit dans un cyberspace qui évolue constamment. Il a également approuvé la Stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant (2016-2021) et, à l'automne, la Stratégie du Conseil de l'Europe sur le handicap 2017-2023. Dans le secteur d'intervention concernant les Roms, le Comité a approuvé le Plan d'action thématique du Conseil de l'Europe sur l'intégration des Roms et des Gens du voyage (2016-2019). Il a également pris plusieurs décisions avalisant la création de l'Institut européen des arts et de la culture roms et accueillant favorablement la proposition du gouvernement allemand de l'installer à Berlin (Allemagne).



Réunion
du Comité des Ministres,
22 novembre 2016

Plusieurs instruments juridiques ont été adoptés au cours de l'année, dont la Convention du Conseil de l'Europe sur une approche intégrée de la sécurité, de la sûreté et des services lors des matches de football et autres manifestations sportives (STCE n° 218) et le Protocole portant amendement à la Convention européenne du paysage (STCE n° 219).

La Rencontre 2016 du Conseil de l'Europe sur la dimension religieuse du dialogue interculturel, qui s'est tenue début novembre à Strasbourg, a porté sur le rôle de l'éducation dans la prévention de la radicalisation conduisant au terrorisme et à l'extrémisme violent.

La coopération avec d'autres instances internationales est un domaine auquel le Comité continue de prêter attention. Lors de la session ministérielle, il a pris note avec satisfaction du développement de la coopération entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne. Des échanges de vues ont également eu lieu au cours de l'année avec le directeur de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, M. Michael O'Flaherty, et le représentant spécial de l'Union européenne (RSUE) pour les droits de l'homme, M. Stavros Lambrinidis. En février, le Comité a tenu son échange de vues annuel sur les questions relatives aux droits de l'homme dans le cadre des Nations Unies ; au cours de cet échange avec des experts internationaux, un débat thématique sur les droits de l'homme dans des sociétés culturellement diverses a eu lieu. Pour ce qui est de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), le groupe de coordination entre les deux organisations s'est réuni à deux reprises en 2016 pour faire le point sur la coopération. Plusieurs échanges de vues ont également eu lieu avec des représentants d'autres instances internationales.

En matière de relations extérieures, l'année 2016 a été marquée par des développements positifs en ce qui concerne la politique de l'Organisation à l'égard des régions voisines. Lors de la session ministérielle, le Comité des Ministres s'est félicité des progrès réalisés dans la mise en œuvre de cette politique et a chargé les Délégués de la consolider sur la base des principes du Conseil de l'Europe. Au cours de l'année, le Comité des Ministres a pris note d'un rapport intérimaire sur la mise en œuvre des « Priorités de coopération 2014-2015 pour le Kazakhstan dans le cadre de la politique de voisinage : activités de coopération relatives aux conventions du Conseil de l'Europe en matière pénale » et a chargé le secrétariat de poursuivre la mise en œuvre de ces priorités. Il a également approuvé des coopérations prioritaires avec la Palestine¹ pour la période 2016-2017 et pris note de rapports de suivi intérimaires sur la mise en œuvre des partenariats de voisinage pour la période 2015-2017 avec la Jordanie, le Maroc et la Tunisie ainsi que d'un rapport intérimaire sur la mise en œuvre des priorités de coopération avec la République kirghize. Enfin, le Comité des Ministres a approuvé un plan d'action du Conseil de l'Europe pour le Bélarus pour la période 2016-2017.

1. Cette dénomination ne saurait être interprétée comme une reconnaissance d'un État de Palestine et ne préjuge pas de la position de chaque État membre du Conseil de l'Europe sur cette question.



126^e session du Comité des Ministres (Sofia, 18 mai 2016)
Daniel Mitov, ministre des Affaires étrangères de la Bulgarie, **Marina Kaljurand**, ministre des Affaires étrangères de l'Estonie



Passation de la présidence du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe de l'Estonie à Chypre. **Ioannis Kasoulides**, ministre des Affaires étrangères de Chypre, et **Jürgen Ligi**, ministre des Affaires étrangères de l'Estonie (Strasbourg, 22 novembre 2016)